



Documents à nous retourner

Changement de propriétaire / Personne morale

- Carte Grise **ORIGINALE** barrée, datée et signée par le vendeur du véhicule,**
Vous conservez pour vous le coupon détachable en bas de la carte grise (si présent sur votre carte grise).
Si le vendeur est un professionnel, la carte grise doit également être tamponné par celui-ci.
- Formulaire CERFA 13750*03 de demande de certificat d'immatriculation **ORIGINAL**,**
A compléter, dater, tamponner et signer. Document disponible en téléchargement sur CarteGriseMinute.fr rubrique 'Formulaires'. Si plusieurs titulaires, ce document est à signer par chacun des titulaires (rubrique co-titulaire).
- Déclaration de cession **ORIGINALE** signé(s) par le(s) vendeurs et le(s) acheteur(s),**
Document ORIGINAL à remplir et signer **SANS RATURE, SURCHARGE** ou TIPEX.
Doit être tamponné si le vendeur ou l'acquéreur est un professionnel.
- Copie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité du dirigeant,**
- Extrait Kbis de moins d'un an,**
- Mandat autorisant CarteGriseMinute.fr à faire votre démarche,**
Document disponible en téléchargement sur CarteGriseMinute.fr rubrique 'Formulaires'.
- Copie du Contrôle Technique de moins de 6 mois pour les véhicules de + 4 ans**
Les motos, cyclomoteurs, caravanes et engins agricoles ne sont pas concernés. Le contrôle technique doit avoir moins de 6 mois à la date à laquelle est saisie le dossier par nos services (et non à la date de commande).
- Récépissé de la Déclaration d'Achat (DA) si achat auprès d'un professionnel**